



DEMANDE D'OCCUPATION COMMERCIALE DU DOMAINE PUBLIC

TYPE : ☐ TERRASSE ☐ ÉQUIPEMENTS (vitrines, ...) ☐ ÉTALAGES / PORTANTS
☐ CHEVALETS OU ASSIMILÉS ☐ AUTRE (précisez).....

ORIGINE : ☐ 1^{ère} DEMANDE ☐ RENOUELEMENT ☐ MODIFICATION

TEMPORALITÉ : ☐ SAISONNIÈRE (1 avril au 31 octobre) ☐ ANNUELLE
☐ OCCUPATION ANNUELLE ET EXPLOITATION SAISONNIÈRE (1 avril au 31 octobre)

1. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT

Nom de l'établissement :
Adresse de l'établissement :

a. Propriétaire du fonds de commerce

Nom et prénom (ou nom de la société) :
Adresse du siège social :
Date d'achat du fonds de commerce :
Téléphone :
Courriel :
N° SIRET :

b. Gérant ou exploitant (si différent),

Nom et prénom :
Adresse personnelle :
Téléphone :
Courriel :

c. Personne chargée d'acquitter la redevance (si différente de l'exploitant/gérant)

Nom et prénom :
Adresse personnelle :
Téléphone :
Courriel :

2. PIÈCES ET RENSEIGNEMENTS À FOURNIR :

- Photo récente de l'établissement concerné et de l'emplacement sollicité sur le domaine public,
- Photomontage avec les installations sollicitées et/ou plan détaillée,
- Un extrait du registre du commerce daté de moins de trois mois,
- Copie de l'assurance de l'établissement,
- Copie de l'assurance en responsabilité civile de l'exploitation

AVERTISSEMENT :

Ce formulaire constitue une demande qui ne vaut en aucun cas une autorisation tacite.

- L'autorisation qui peut être délivrée est nominative, personnelle, précaire et révocable. Elle cesse de plein droit en cas de vente du fonds de commerce. Elle n'est ni cessible, ni transmissible.
- Elle fait obligation à son titulaire d'acquitter les taxes et droits qui y affèrent (paiement de la redevance d'occupation du domaine public fixée par délibération du Conseil Municipal).
- Il est interdit de modifier le sol sans autorisation.
- Le domaine public devra impérativement être convenablement entretenu et nettoyé.
- L'autorisation peut être révoquée à tout moment et sans indemnité, pour tout motif d'ordre public ou tiré de l'intérêt général ou en cas de non-respect de l'autorisation accordée ou de l'arrêté municipal portant règlement de l'occupation du domaine ouvert au public pour les commerces sédentaires. Le titulaire devra alors cesser l'occupation sans délai et remettre les lieux dans leur état d'origine.
- Toute demande incomplète, inexacte ou formulée par une autre personne que l'exploitant du fonds de commerce ne sera pas prise en compte.
- Pour un renouvellement, la présente demande est à adresser avant le 1er Mars, accompagnée des pièces justificatives, au Service Gestion du Domaine Public de la Ville d'Hendaye.
- Toute demande ne respectant pas « **LE GUIDE DES TERRASSES** » sera automatiquement refusée.
- En transmettant ce formulaire, vous acceptez que la Mairie d'Hendaye utilise les données recueillies pour la gestion du Domaine Public, dans le cadre d'un respect strict du RGPD.

Contact pour renseignement et envoi de votre demande : gdp@hendaye.fr

3. DEMANDE DE TERRASSE

Je soussigné(e), Madame, Monsieur, (nom – prénom).....

Agissant en qualité d'exploitant du fonds de commerce, sollicite l'autorisation d'installer, sur le domaine public, une terrasse de (surface totale en m²) :

Mobiliers et accessoires (Liste exhaustive de tous les éléments disposés sur le Domaine Public, exemple : tables, chaises, support, etc.) :

DÉSIGNATION	NOMBRE	COULEUR	MATÉRIAU	DIMENSIONS (L x l x H)

Je certifie exacts les renseignements qui sont dans la présente et m'engage à informer la Ville d'Hendaye de tout changement.

Je m'engage à me conformer strictement à l'arrêté municipal à acquitter les redevances correspondantes et à retirer les installations à la première demande.

Fait à , le

signature

--